

TABLEAU DES INSTALLATIONS CLASSEES - SAS LES CHAMPS JOUAULT à CUVES

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Critère de classement	Seuil du critère			Régime	Nature de l'installation	Capacité actuelle autorisée	Référence autorisation	Capacité future demandée pour le projet	Observations		
			D	E	A								
SITE EXISTANT DE L'ISDUND non modifié													
2760.2°	Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720. 2. Installation de stockage de déchets non dangereux	/	/	/	/	A	Centre de stockage de déchets non dangereux	Capacité maximale = 75000 tonnes/an Capacité totale = 1430000 tonnes	AP modifié du 30/10/2007	Inchangé	ISDND : 14 ha 34 a 66 ca Casiers amiantes : 1 ha 62 a 50 ca		
3540	Installation de stockage de déchets autres que celles mentionnées à la rubrique 2720 et 2760.3°, recevant plus de 10 tonnes de déchets par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25000 tonnes.				10 t/j 25000 t/an	A		Superficie totale de stockage = 15 ha 97 a 16 ca	AP modifié du 30/10/2007	Inchangé	Rubrique IED caractérisant l'activité principale du site		
2711.1°	Installations de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques.	Volume susceptible d'être entreposé	100 m ³	/	1000 m ³	A	Centre de tri de déchets banals des entreprises	1000 m ² 32000 tonnes/an	AP modifié du 30/10/2007	Inchangé			
2713.1°	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712.	Surface	100 m ²	/	1000 m ²	A				Inchangé			
2714.1°	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711.	Volume susceptible d'être présent dans l'installation	100 m ³	/	1000 m ³	A → E				Inchangé			
2715	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2710	Volume susceptible d'être présent dans l'installation	250 m ³	/	/	D				Inchangé			
4734.2°	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas, gazoles, fioul lourd... 1° - Pour les autres stockages.	Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation	50 t	500 t	1000 t	NC	Dépôt de GNR	non définie		4,25 t	1 cuve de 5000 litres de GNR		
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.	Volume annuel de carburant liquide distribué	500 m ³	20000 m ³	40000 m ³	NC	Station de distribution de carburant	non définie		< 50 m ³	Distribution de GNR		
PLATEFORME BOIS													
2791.1°	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782 et 2971.	Quantité de déchets traitée	< 10 t/j	/	≥ 10 t/j	A	Plateforme bois 2,61 ha	9,9 t/j	RD du 31/10/2018	120 t/j en moyenne 200 t/j maximum	Traitement des déchets de bois pour la fabrication de biomasse (opérations de broyage / criblage / séchage) Stockage intégré : - des déchets de bois brut (6000 m ³) - de la biomasse issue bois de classe B (4500 m ³)		
2794.1°	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux.	Quantité de déchets traités	5 t/j	30 t/j	/	E					29 t/j	RD du 31/10/2018	120 t/j
1532.c	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public.	Volume susceptible d'être stocké	1000 m ³	20000 m ³	50000 m ³	D				16000 m ³	RD du 31/10/2018	6500 m ³	Stockage de la biomasse issue du bois forestier (2000 m ³) et du bois de classe A (4500 m ³) Stockage éventuel de bois forestier non broyé in situ tels que les troncs d'arbres
3532	Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE : - traitement biologique - prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération - traitement du laitier et des cendres - traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants	Capacité	/	/	75 t/j	NC				sans objet		70 t/j	Activité intégrant le traitement des déchets de bois de classe B (bois transformé avec revêtement ou collage) destiné à la filière CSR et autres filières d'incinération / coïncinération Le bois de classe B représentera 30 % du flux total annuel (soit 10000 t) dont une partie valorisée en bois composite (valorisation matière) n'entre pas dans la rubrique 3532. Flux maximal journalier de bois de classe B traité sur la plateforme bois = 70 t/j